

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Travail de jour à deux équipes (art. 23 LTr)

- ROLEX INDUSTRIE SA, 1225 Chêne-Bourg
mécanique Plan-les-Ouates, ch. Du Pont-du-Centenaire 136-138
50 ho
29 mai 2000 au 2 juin 2001 (renouvellement)

(ho = hommes, f = femmes, j = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (tél. 031 322 29 45/29 50).

30 mai 2000

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail